

COMITE SYNDICAL DU 29 MAI 2017

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 MAI 2017 – 19H00

L'an deux mille dix-sept, le 29 mai à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane PRADOT – Président le 18 mai 2017, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, les membres du Comité Syndical ont été de nouveau convoqués le 24 février 2017 par le président Monsieur Stéphane PRADOT pour se réunir le 11 mars 2017 à huit heures trente à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CAESE

ARRANCOURT	Martial DELTON
BOISSY LE SEC	Sophie DARCEL
	Sarah BLONDEAU
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN
BRIERES LES SCELLES	Michel ROULAND
CHALO ST MARS	Patrice LAPORTE
CONGERVILLE THIONVILLE	Thierry GUERIN
	Béatrice THOMAS
FONTAINE LA RIVIERE	Jean-Benoit de VERICOURT
GUILLERVAL	Yves ABATE
MORIGNY CHAMPIGNY	Karine NEIL
ORMOY LA RIVIERE	Jean Claude REVEAU
PUSSAY	Anne-Marie WARENGHEM
SACLAS	Lionel DEBELLE
SAINT HILAIRE	Stéphane PRADOT
	Bernard LEPRINCE

CCJR

LARDY	Hugues TRETON
-------	---------------

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane PRADOT, président, à 19h00.

Point n° 1 - nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Jean-Philippe GRIFFON de la commune de ABBEVILLE LA RIVIERE comme secrétaire de séance.

Point n°2 - approbation du compte rendu du Comité Syndical du 29 mars 2017

Le compte rendu du comité syndical du 29 mars 2017 n'ayant pas pu être approuvé par le secrétaire de séance, son approbation est différée au prochain comité syndical.

Point n°3 – modification des délégués de la commune d'ARRANCOURT

Suite à la délibération de la CAESE en date du 07 avril 2017, sont désignés délégués communautaires représentant la commune de ARRANCOURT pour siéger au SEDRE :

COMITE SYNDICAL DU 29 MAI 2017

- titulaires : Martial DELTON et Gérard COUTANT (en remplacement de Caroline GILBERT)

- suppléants : Frédéric GAUDRON et Dominique SERPIN

Le président entendu, les membres du comité approuve à l'unanimité cette modification.

Point n°4 – autorisation au président à signer un avenant au marché de collecte

Monsieur le président rappelle à l'assemblée les faits déjà évoqué à plusieurs reprises concernant l'avenant n°4 que le SEDRE devait signer avec la société ESD.

Suite à diverses négociations avec la société de collecte ESD, nous sommes parvenus à un accord sur les termes d'un avenant qui prolongerait notre marché de collecte jusqu'au 31 décembre 2017 et qui prendrait en compte une renégociation du montant du marché suite au départ de la commune de Chamarande et à l'arrêt de la collecte des déchets verts en porte à porte sur la commune de Chalo Saint Mars.

Monsieur le Président précise aux membres du comité que si le SEDRE va plus loin et décide d'aller au tribunal administratif, alors il y a une forte probabilité de perdre du fait de l'ancienneté des faits évoqués et du silence du syndicat durant la période 2011-2013.

Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1^{er} vice-président, précise que sans l'intervention de l'exécutif en 2013 (et après), nous n'aurions rien obtenu.

Le président entendu, les membres de l'assemblée autorisent le président à signer cet avenant avec la société de collecte.

Fin de la séance à 19h45.